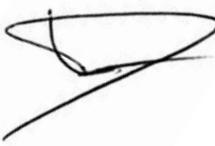
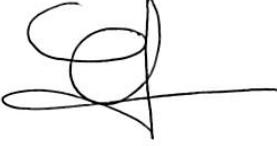


Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création de la procédure	Avril 2020

	RÉDACTION	APPROBATION	APPROBATION	APPROBATION
Nom	Dorian ESPINASSE	Tristan COCLIN	Sabrina MIRANDA	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Responsable SAAD	Responsable SSIAD	Délégué
Visa				

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir les conditions et les consignes d'habillage et de déshabillage pour les aides à domicile et les aides-soignants(es) lors d'une intervention chez un bénéficiaire confirmé-suspecté Covid-19. Recommandations diffusées par le CPIAS Auvergne-Rhône-Alpes (centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins).

2 - RESPONSABILITÉS

Les responsables de secteur et infirmières coordinatrices sont responsables de l'application de ce protocole par les aides à domicile et les aides soignantes.

3 - DESTINATAIRES

Les responsables des services, les infirmiers(es) coordinateurs(rices), les responsables de secteur au sein des antennes, et le personnel de terrain.

4 - MODALITÉS DE RÉALISATION

A- L'HABILLAGE

Dans la mesure du possible, l'habillage doit être fait à l'extérieur du domicile du bénéficiaire, à minima en dehors de la pièce où se trouve le bénéficiaire.

1

Réaliser une hygiène des mains avec savon doux ou produit hydro alcoolique (PHA)



2

Si soins mouillants ou souillants
Mettre une surblouse et/ou un tablier plastique



3

Mettre un masque de protection
Déployer sur nez-bouche-menton et bien ajuster la barrette sur le nez



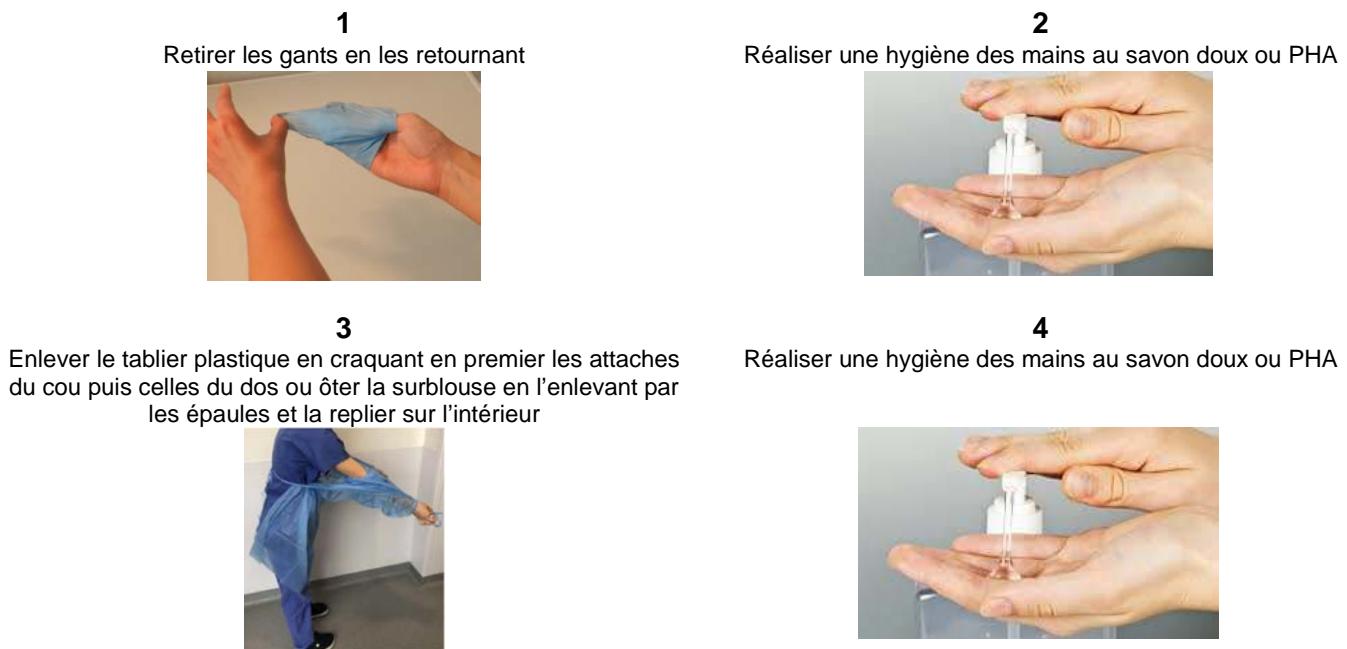


Vous pouvez entrer dans la pièce du bénéficiaire et commencer les soins

B- DESHABILLAGE

Les équipements de protection doivent être éliminés via le circuit des ordures ménagères. Ils sont placés dans un sac plastique noué, puis ce sac est mis dans un second noué et mis aux ordures ménagères.

A l'intérieur du domicile :



A l'extérieur du domicile :

